

CE,2002,Mme Duvignères

Par **juliette**, le **06/03/2008** à **10:11**

Bonjour

J' ai un commentaire à faire sur:

CE,2002,Mme Duvignères

Pensez vous que je puisse faire toute une sous-partie voire même tout le I/ en expliquant que cet arrêt diffère avec CE,1954,Notre Dame de Kreisker ?
(ou alors cela risque de faire un peu hors sujet ?)

Merci d'avance